

12442/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 19 septembre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 19 septembre 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil, prise d'un commun accord avec le président de
la Commission élu, adoptant la liste des autres personnalités que le
Conseil propose de nommer membres de la Commission**



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 19 septembre 2024
(OR. en)**

12442/24

INST 266

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL, prise d'un commun accord avec le président de la Commission élu, adoptant la liste des autres personnalités que le Conseil propose de nommer membres de la Commission

**DÉCISION (UE) 2024/... DU CONSEIL,
prise d'un commun accord avec le président de la Commission élu,**

du ...

**adoptant la liste des autres personnalités que le Conseil propose
de nommer membres de la Commission**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 17, paragraphes 3 et 5, et paragraphe 7, deuxième alinéa,

vu la décision 2013/272/UE du Conseil européen du 22 mai 2013 concernant le nombre de membres de la Commission européenne¹,

¹ JO L 165 du 18.6.2013, p. 98.

considérant ce qui suit:

- (1) Le mandat de la Commission nommée par la décision (UE) 2019/1989 du Conseil européen² prend fin le 31 octobre 2024.
- (2) Une nouvelle Commission, composée d'un ressortissant de chaque État membre, y compris son président et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, devrait être nommée jusqu'au 31 octobre 2029.
- (3) Par la décision (UE) 2024/1862³, le Conseil européen a proposé au Parlement européen M^{me} Ursula VON DER LEYEN comme candidate à la fonction de président de la Commission, et le Parlement européen l'a élue président de la Commission lors de sa séance plénière du 18 juillet 2024.
- (4) Par la décision (UE) 2024/2086⁴, le Conseil européen, en accord avec le président de la Commission élu, a nommé M^{me} Kaja KALLAS haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

² Décision (UE) 2019/1989 du Conseil européen du 28 novembre 2019 portant nomination de la Commission européenne (JO L 308 du 29.11.2019, p. 100).

³ Décision (UE) 2024/1862 du Conseil européen du 27 juin 2024 proposant au Parlement européen un candidat à la fonction de président de la Commission (JO L, 2024/1862, 1.7.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1862/oj>).

⁴ Décision (UE) 2024/2086 du Conseil européen du 24 juillet 2024 portant nomination du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (JO L, 2024/2086, 26.7.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/2086/oj>).

- (5) Le Conseil, d'un commun accord avec le président de la Commission élu, devrait adopter la liste des autres personnalités qu'il propose de nommer membres de la Commission jusqu'au 31 octobre 2029.
- (6) Par lettre du 19 septembre 2024, le président de la Commission élu a notifié son accord conformément à l'article 17, paragraphe 7, deuxième alinéa, du traité sur l'Union européenne (TUE).
- (7) Conformément à l'article 17, paragraphe 7, troisième alinéa, du TUE, le président, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et les autres membres de la Commission sont soumis, en tant que collègue, à un vote d'approbation du Parlement européen,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

D'un commun accord avec M^{me} Ursula VON DER LEYEN, président de la Commission élu, le Conseil propose de nommer membres de la Commission, jusqu'au 31 octobre 2029, les personnalités suivantes:

M. Magnus BRUNNER

M^{me} Maria Luís CASANOVA MORGADO DIAS DE ALBUQUERQUE

M. Valdis DOMBROVSKIS

M. Raffaele FITTO

M. Christophe HANSEN

M. Wopke Bastiaan HOEKSTRA

M. Dan JØRGENSEN

M. Constantinos KADIS

M^{me} Marta KOS

M. Andrius KUBILIUS

M^{me} Hadja LAHBIB

M. Michael MCGRATH

M. Glenn MICALLEF

M^{me} Roxana MÎNZATU

M^{me} Teresa RIBERA RODRÍGUEZ

M^{me} Jessika ROSWALL

M^{me} Maroš ŠEFČOVIČ

M. Stéphane SÉJOURNÉ

M. Piotr Arkadiusz SERAFIN

M. Jozef SÍKELA

M^{me} Ekaterina SPASOVA GECHEVA-ZAHARIEVA

M. Dubravka ŠUICA

M. Apostolos TZITZIKOSTAS

M. Olivér VÁRHELYI

M^{me} Henna Maria VIRKKUNEN

outré:

M^{me} Kaja KALLAS, nommée haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Article 2

La présente décision est transmise au Parlement européen.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption. Elle est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président/La présidente
